

Position

Soutien à l'écotaxe adoptée le 12 décembre 2013

Alors que l'augmentation de la TVA sur les transports publics au 1er janvier 2014 est un mauvais signal, au moment où les élus locaux et les professionnels ont à cœur de maintenir et développer des services de transport pour répondre à une demande de mobilité toujours croissante, tout en garantissant un droit au transport pour tous; alors que l'annulation du versement à RFF de 135 millions d'euros de compensation que l'État aurait dû lui verser au titre des péages fret, conformément aux mesures annoncées lors de l'Engagement national pour le fret ferroviaire (ENFF), grève les perspectives d'investissement pour ce secteur alternatif au mode routier; le nouveau report de la mise en œuvre de l'écotaxe est une source d'inquiétude très grande pour les entreprises de transport urbain et ferroviaires réunies au sein de l'UTP.

Créée dans le cadre du Grenelle de l'Environnement, la taxe poids lourds ou écotaxe ne cesse d'être reportée dans sa mise en œuvre. D'abord différée à fin 2012, puis au 1er octobre 2013, pour des raisons techniques, sa mise en œuvre est désormais suspendue sur l'ensemble du territoire pour une durée indéterminée.

Cette décision va à l'encontre non seulement des objectifs du Grenelle de l'Environnement qui affichait une primauté donnée au transport public et au rail, mais également des ambitions européennes de doubler le nombre de passagers transportés par bus, tram, chemin de fer et éventuellement bateaux et de réduire de 20% les émissions de CO₂ du transport routier, de fret et de passagers. Face aux enjeux du changement climatique, à la raréfaction des énergies, les défis de reports modaux sont essentiels pour notre société. Concernant le transport de voyageurs, les transports publics urbains voient par exemple, malgré la crise économique, leur activité progresser (+28% de trafic entre 2002 et 2012, +4% en 2012).

C'est dans ce contexte que **ce troisième report**, pour **une date indéterminée**, de l'écotaxe inquiète les professionnels du secteur de la mobilité. L'UTP rappelle que l'écotaxe avait pour objectifs notamment le remplacement de la taxe à l'essieu, le renforcement de la compétitivité des biens produits localement, le financement des infrastructures de transport, le report du trafic sur le rail.

L'écotaxe doit notamment servir au financement des transports plus respectueux de l'environnement, via un abondement de l'Agence de financement des infrastructures de transport de France (AFITF).

• Le 3º appel à projets «Transports collectifs et mobilité durable» a rencontré un franc succès auprès des collectivités locales avec près de 120 projets déposés. Cependant, bon nombre de projets pourraient ne pas voir le jour faute de moyens financiers suffisants.

• La Commission **Mobilité 21**, par la sélection réalisée en juin 2013, a permis une meilleure adéquation entre les besoins et les projets d'infrastructure portés par l'État. Là aussi, l'UTP s'inquiète sur la capacité financière à les mettre en œuvre.

L'écotaxe devait représenter, en 2014, 20% des ressources de l'AFITF. Son report sine die remet directement en cause 500 millions d'euros de travaux prévus l'année prochaine dans le domaine des infrastructures, parmi lesquels l'entretien, la modernisation et la sécurisation des voies ferrées. Il vient s'ajouter à la réduction des subventions de l'État à l'AFITF et risque de voir son impact négatif fortement amplifié à travers les nombreux cofinancements apportés par l'AFITF pour les projets de transports en commun réalisés par les collectivités locales notamment.

Sans compensation, cette suspension aurait pour conséquence la dégradation de **la qualité des réseaux d'infrastructures**, retarderait des investissements porteurs d'une amélioration du service rendu aux voyageurs et rendrait difficile l'atteinte des objectifs fixés au niveau national comme européen. Un éventuel financement par redéploiement ne doit en aucun cas se faire, comme en 2013, au détriment du versement par l'État à RFF des sommes dues au titre de son soutien au développement du fret ferroviaire.

L'UTP réaffirme son soutien énergique au principe de l'écotaxe même si ses modalités doivent faire l'objet d'un réexamen.

L'UTP demande qu'un effort d'information soit engagé particulièrement sur les objectifs recherchés, les enjeux de financement des infrastructures routières, ferroviaires et de transport public et l'impact sur le prix final à la consommation.

Enfin, l'UTP demande que, dans le cadre des réflexions engagées par la mission d'information parlementaire, voire le cas échéant des Assises de la fiscalité à venir, soit posée la question du financement indispensable des infrastructures nécessaires au développement des transports publics de voyageurs et du fret ferroviaire, conformément aux objectifs de la nation et aux engagements pris aux niveaux européen et international.

Contacts

Bruno Gazeau, délégué général de l'UTP

dg@utp.fr Tél. : +33 (0)1 48 74 73 04

Claude Faucher, délégué général adjoint de l'UTP cfaucher@utp.fr Tél.: +33 (0)1 48 74 73 04

Anne Meyer, directrice du département Affaires économiques et techniques

ameyer@utp.fr Tél.: +33 (0)1 48 74 73 28

L'UTP

L'Union des Transports Publics et ferroviaires (UTP) est l'organisation professionnelle regroupant les entreprises de transport public, les entreprises ferroviaires (fret et voyageurs) et les gestionnaires d'infrastructure en France.

Elle représente la profession et défend les intérêts collectifs de ses adhérents auprès des institutions françaises et européennes.

L'UTP représente plus de 160 entreprises de transport urbain réparties sur le territoire français. Certaines sont liées à des groupes de transport comme Car Postal, Keolis, Groupe RATP, SNCF Proximités, Vectalia France, Transdev. D'autres sont indépendantes et peuvent, à ce titre, adhérer à l'association AGIR.

Depuis 2006, l'UTP fédère les entreprises ferroviaires et les accompagne vers l'ouverture du marché du transport de voyageurs. Il s'agit notamment d'Euro Cargo Rail, Europorte, Eurostar International, Keolis, Groupe RATP, SNCF, Thello, Transdev, VFLI.

Depuis janvier 2013, l'UTP accueille également des gestionnaires d'infrastructure (Eurotunnel, RFF) et incarne l'unité de la branche ferroviaire.

UTP 17, rue d'Anjou – 75008 Paris

Tél.: +33 (0)1 48 74 63 51 Fax: +33 (0)1 40 16 11 72 www.utp.fr